



Conseil Municipal de Salaise sur Sanne

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal de SALAISE SUR SANNE s'est réuni le jeudi 24 mars 2016, à 19 heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles VIAL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27 (21 présents, 3 pouvoirs, 3 absents)

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 18 mars 2016

PRESENTS : Mr Gilles VIAL, Mme Françoise BUNIAZET, Mr Gérard PERROTIN, Mmes Dominique GIRAUD, Roselyne MEDINA, MM Fernand FRANCES, Nicolas CHARREL, Mmes Michèle BET, Christine BION, Michèle SARRAZIN, MM Philippe GALLARD, François RIGOUDY, Mme Marie SIMONNET, Mr Gilbert DUBOURGNON, Mmes Christine ROBIN, Sabine VERIS, Martine ESCOMEL, Valérie BONO, MM Xavier AZZOPARDI, Paul GAONA, Mme Véronique BOUTEILLON.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Jean-Paul CALDART à Mr Gilles VIAL
Mme Sandrine SEYSSEL à Mr Fernand FRANCES
Mr Aurélien GENOSY à Mr François RIGOUDY

ABSENTS ou EXCUSES : MM Jackie CROUAIL, Nicolas LO, Yassine ID NASSER MEDJANI.

Mme Françoise BUNIAZET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Rappel :

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 25 avril 2016 à 17 h 30 avec en début de séance une présentation de 2 diaporamas du SMIRCLAID (intervention d'une heure puis séance ordinaire à 18 h 30).

Le Conseil Municipal délibère sur les dossiers suivants :



Adoption du relevé de décisions du Conseil Municipal du 29 février 2016

N° 2016-03-24/20

Le relevé de décisions a été diffusé le 8 mars 2016.

Document approuvé, à l'unanimité des présents et représentés, soit 24 votants (21 présents, 3 pouvoirs).



Finances

N° 2016-03-24/21 et 2016-03-24/22

➤ Compte administratif 2015 et affectation du résultat

Présentation par la Première Adjointe, Madame Françoise BUNIAZET :

Les chiffres à retenir :

. Article 002 : Excédent antérieur reporté :	451 188.89 €
. Article 1068 : Excédent de fonctionnement reporté :	916 721.05 €

002 – Excédent antérieur reporté : 451 188.89 €

Il s'agit du résultat 2015. Ce résultat s'explique par des dépenses non réalisées (dépenses en moins) et des recettes nouvelles après DM (recettes en plus), dont l'addition représente l'excédent.

– **dépenses de fonctionnement non réalisées :** **607 000 €**

Il s'agit du prélèvement que l'on ne « réalise » pas pour 186 810 €, des dépenses diverses pour 420 000 € (divers comptes au chapitre 011 = 200 000 €, chapitre du personnel 012 = 50 000 €, participations chapitre 65 = 40 000 €, amortissement cpte 68 = 130 000 €)

– **recettes de fonctionnement nouvelles :** **+ 150 000 €**

Pour l'essentiel : remboursement rémunérations personnel pour - 100 000 €, le chapitre 73 (fiscalité : rôle complémentaire) pour 180 000 €, le chapitre 74 (contrat CAF pour l'essentiel) pour 40 000 €.

– **recettes d'investissement non réalisées :** **- 316 810 €**

On retrouve ici le prélèvement pour 186 810 €, 130 000 € au chapitre 28 qui concerne les amortissements.

Le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés (soit 23 votants : 20 présents, 3 pouvoirs), approuve le compte administratif ; puis affectation du résultat à l'unanimité des présents et représentés (soit 24 votants : 21 présents, 3 pouvoirs).

N° 2016-03-24/23

➤ *Compte de gestion du comptable du trésor*

Les résultats sont conformes au compte administratif 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés (soit 24 votants : 21 présents, 3 pouvoirs), approuve le compte de gestion du comptable du trésor.

N° 2016-03-24/24

➤ *Vote des taux communaux 2016*

Les bases fiscales ont été transmises le 15 mars 2016 ; les produits attendus pour 2016 sont proposés avec une augmentation de 1 % :

Prévisions 2016			
TYPE	BASES PREVISIONS 2016	TAUX	PRODUITS
TH	5 397 000	4.87	262 834
Foncier Bâti	17 399 000	12.67	2 204 453
Foncier Non Bâti	87 700	59.68	52 339
TOTAUX	22 883 700		2 519 626

Rappel 2015			
TYPE	BASES REELLES 2015	TAUX	PRODUITS
TH	5 279 579	4.82	254 476
Foncier Bâti	16 655 842	12.54	2 088 643
Foncier Non Bâti	87 088	59.09	51 460
TOTAUX	22 022 509		2 394 579

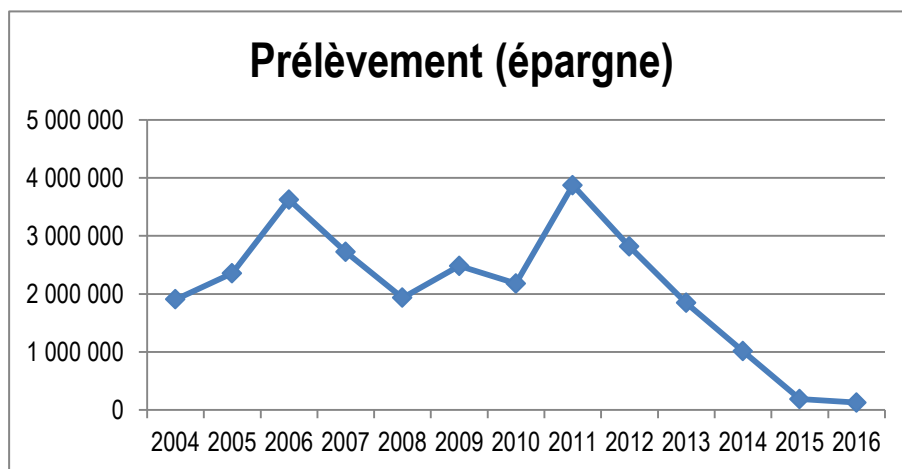
Décision approuvée avec 21 voix pour, 2 contre (Mr François RIGAUDY, Mme Véronique BOUTEILLON) et 1 abstention (Mr Aurélien GENOSY représenté par Mr François RIGAUDY).

➤ Budget 2016

Présentation par Monsieur Nicolas CHARREL, Adjoint en charge des finances :

Les élus ont souhaité mettre en place des commissions finances intermédiaires au cours desquelles ils examinent les projets points par points. Ces étapes ainsi que celle du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) ont permis de s'orienter vers des stratégies financières différentes compte tenu des contraintes qui sont désormais celles des collectivités territoriales (baisse des dotations, cf. DOB).

En effet, comme il a été annoncé lors du DOB, l'équilibre entre les recettes et les dépenses de fonctionnement est désormais plus difficile à trouver. Les recettes tendent à diminuer (DGF nulle, compensations de l'Etat et DCS en baisse) alors que les dépenses augmentent (FPIC, charges de personnel en augmentation « mécanique » du fait des revalorisations de grille salariales notamment). Cette année l'épargne représente 125 530 €, alors que les budgets précédents montraient des chiffres plus importants :



Dans cet esprit, la commission des finances du 16 mars s'est penchée sur certains postes clés, notamment :

- Le budget culture qui représente 300 000 € en dépenses et 50 000 € en recettes. Une subvention sera versée à l'EPCC TEC (190 000 € prélevés sur le budget culture).
- Le budget CCAS qui s'inscrit pour un montant de 110 000 €.
- Les subventions aux associations qui restent identiques à 2015, soit un montant de 670 000 €.
- Les taux de fiscalité que la commission propose d'augmenter de 1 %, ce qui représente une recette supplémentaire de 25 834 €. Malgré cette augmentation, les taux appliqués à Salaise restent très sensiblement inférieurs aux moyennes nationales.
- Le budget d'investissement est centré sur les dépenses prioritaires engagées par les élus : l'accessibilité, le projet de la restauration de la salle Joliot Curie, les dépenses liées à la sécurité des bâtiments.

La commission propose de fixer des priorités concernant les projets à venir, en étant consciente que les marges de manœuvres sont restreintes.

Parallèlement, le maintien d'un service public de qualité reste la priorité des élus. Ainsi, un travail est engagé actuellement afin de rationaliser les comptes des dépenses de fonctionnement tout en optimisant les recettes.

L'analyse des comptes faite lors de la commission des finances est reprise en détail ci-dessous, avec des explications sur le réalisé, la nature des comptes et les propositions du BP 2016.

Pour les dépenses de fonctionnement :

011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

6042 - Achat de prestations de services : 65 000 €

On retrouve ici les séjours et sorties des enfants (écoles et SMEJ).
Proposition basée sur les prévisions des services.

60611 – Eau et assainissement : 40 000 €

Consommations d'eau de tous les bâtiments communaux.
Proposition basée sur le réalisé 2015 + relevé de consommation SIGEARPE à venir.

60612 - Energie – Electricité : 530 000 €

Consommations d'électricité et de gaz de tous les bâtiments.
La proposition se base sur le réalisé 2015 + enveloppe pour nouveau vestiaire.

60618 - Autres fournitures : 250 €

Bouteilles d'acétylène.
Proposition basée sur le BP 2015 (pas de commande en 2015).

60621 – Combustibles : 9 000 €

Fuel domestique.
Proposition basée sur le BP 2015.

60622 - Carburants : 38 500 €

Carburant pour les véhicules communaux.
Proposition basée sur le BP 2015.

60623 - Alimentation : 200 000 €

Produits alimentaires pour restaurant scolaire, crèche, SMEJ... hors manifestations Mairie. Produits alimentaires des techniciens pour fêtes organisées par service culture (3 000 €).
Proposition basée sur le BP 2015.

60628 - Produits pharmaceutiques : 4 500 €

Couches culottes pour les enfants de la crèche, produits pharmaceutiques pour les écoles.
Proposition basée sur le réalisé 2015.

60631 - Fournitures d'entretien : 90 000 €

Achat produits d'entretien, pièces de rechange pour matériels et véhicules (hors main d'œuvre), produits d'entretien de la piscine du Rhodia.
Proposition basée sur les estimations suivantes : 8 000 € pour pièces de rechange, 72 000 € pour les produits d'entretien et 10 000 € pour les produits piscine.

60632 - Fournitures de petit d'équipement : 30 000 €

Achat de petit équipement informatique, de matériel ou de mobilier, ne pouvant être facturé en investissement (montant inférieur à 600 € TTC). Le montant du tableau « petit matériel » représente 20 000 € (idem 2015).

60633 - Fournitures de voirie : 10 000 €

Achat de produits destinés à l'entretien des trottoirs, panneaux d'identification de bâtiments, sel déneigement, gravier, sable, panneaux de chantier.
Proposition basée sur les enveloppes suivantes : 2 000 € pour panneaux et plaques, 1 000 € pour les barrières, 2 000 € pour le sable et le gravier, 3 000 € pour déneigement et 2 000 € pour les fournitures diverses.

60636 - Vêtements de travail : 13 000 €

Vêtements de travail pour les services techniques, le restaurant scolaire, le service de police municipale, service hygiène et sécurité.
Proposition basée sur le BP 2015.

6064 - Fournitures administratives : 26 000 €

Fournitures de bureau (stylos, classeurs, pochettes, filmolux), les cartouches d'encre, ramettes papier blanc, CD, clés USB, DVD vierges, pour le fonctionnement des services communaux.
Proposition basée sur le BP 2015.

6065 - Livres, disques, cassettes... pour la Médiathèque : 66 000 €

Abonnements, livres, CD, DVD pour la médiathèque.

Proposition basée sur le BP 2015.

6067 - Fournitures scolaires : 35 000 €

Livres, fournitures scolaires et d'éveil pour écoles.

Proposition basée sur : 488 enfants, dotation par enfant : 48 € ; par classe pour la bibliothèque : 250 € ; activités éveil : 250 € pour 19 classes.

6068 - Autres matières et fournitures : 135 000 €

Fournitures pédagogiques pour SMEJ, petit matériel, clés, ampoules, bois... pour entretien des bâtiments, vaisselle pour restaurant scolaire. L'augmentation s'explique par les fournitures des nouveaux bâtiments : sacs plastiques, barquettes...

Culture : serviettes et vaisselle jetable (750 €).

Le montant du tableau « petit matériel » représente 12 000 € (idem 2015).

611 - Contrats de prestations de services : 20 000 €

Balayage de la voirie (contrat balayeuse Péage de Rillon) + 1 fois par mois Mr Thomas Gérard, service culture : visites guidées.

Proposition basée sur les contrats.

6132 - Locations immobilières : 0 €

L'appartement de la Salamandre a été rendu en octobre 2015.

6135 - Locations mobilières : 130 000 €

Location machine à affranchir, photocopieurs et imprimantes, vêtements de travail (EPI), véhicule SMEJ, machine à café, fontaine à eau, location matériel (sono, tribunes, scènes) lors de manifestations.

Proposition BP 2016 pour la culture = 34 900 € qui sont basculés au 6574

Détail de la prévision :

	Réalisé 2015	Propositions BP 2016
Parc impression :		
• RICOH	62 165 €	63 000 €
• RISO	22 841 €	23 000 €
• DESK	8 490 €	9 000 €
	Soit un total de 93 496 €	Soit un total de 95 000 €
Matériel outillage : pelleteuse, climatiseur, nacelles..	5 750 €	8 000 €
Matériel de bureau : machine à affranchir et balance	300 €	1 500 €
Matériel fêtes et cérémonies : château gonflable, vidéo projecteur...	1 158 €	3 000 €
Matériel divers : fontaine à eau, matériel pour SMEJ...	20 100 €	17 900 €
Véhicules : minibus, réserve civile...	4 840 €	5 000 €
Secteur culture : matériel sono...	29 518 €	34 900 € au 6574

614 - Charges locatives et de copropriété : 800 €

Charges pour appartement de la Salamandre, et maison Guironnet (190 €).

Proposition basée sur le BP 2015.

61521 – Terrains : 62 000 €

Achat produits d'entretien de terrains (y compris sablage), de plantes ; entretien du matériel d'arrosage, abattage d'arbres.

Proposition basée sur le BP 2015.

61522 - Bâtiments : 75 000 €

Entretien et réparation des bâtiments et de leurs équipements ; entretien des chaudières, des ascenseurs ; désinfection, dératisation, vérifications installations électriques.

Interventions annuelles :

* Apave :	14 000
* Dératisation :	6 000
* Chaudières :	5 000

Interventions imprévues (dégradations, pannes, entretien sans contrat) :

* divers : 50 000

Exceptionnel 2015 : 24 000 € pour la reprise des « fissures » du Pôle enfance.

61523 –Entretiens voies et réseaux : 168 000 €

Entretien de la voirie (forfait + marché à bon de commande), fauchage, élagage, contrat entretien éclairage public, curages réseaux, installation illuminations.

Libellés	Réalisé 2015	Prévisions obligatoires	Propositions BP 2016
		BP 2016	
BP 2015 : 175 556.00 €			
Entreprise Grenot Contrat éclairage public (2013 à 2016) de 12 000 € à 96 000 € ttc	62 835.67 €	Maxi 96 000.00 €	70 000.00 €
Contrat fixe éclairage public (2013 à 2016) Systématique	59 002.01 €	59 002.01 €	€
Eiffage Contrat voirie de 0 € à 57 600 € ttc	38 677.74 €	Maxi 57 600.00 €	30 000.00 €
Apave Contrôle des installations voirie	678.00 €	700.00 €	
Cap sécurité (réparations validées en BM)	12 249.92 €		
Gabillon - Elagueuse	1 632.00 €		1 500.00 €
Gojon siletra -Feux tricolores	1 435.00 €		1 500.00 €
Sra-savac - Curages réseaux	326.70 €	2 000.00 €	
Samiver + smsbt	585.27 €		
vatd	674.60 €		1 500.00 €
Griffay	99.00 €		
Erdf	287.75 €		
Dsr	2 243.52 €		1 500.00 €
	180 727.18 €		
		167 702.01 €	

Au 615231 Entretien, réparation voiries : 110 000.00 €

Au 615232 Entretien, réparation réseaux : 57 702.01 €

61551 – Entretien matériel roulant : 27 000 €

Réparations et entretien des véhicules immatriculés.

Proposition basée sur le BP 2015.

61558 – Entretien autres biens mobiliers : 35 000 €

Entretien et réparation outillage et petit matériel, blanchisserie.

Proposition basée sur le BP 2015.

6156 Maintenance : BP 2016 : 230 000 €

Libellé	Réalisés 2015	Engagés au BP 2016	Propositions BP 2016
BP 2015 : 240 715 €			
Cofely (chaudières)	26 234.13 €	28 500.00 €	
Cap Sécurité (système vidéo protection)	2 899.16 €	7 812.00 €	
Sec (alarmes + badges) / ITI	32 964.20 €	16 476.00 €	

Libellé	Réalisés 2015	Engagés au BP 2016	Propositions BP 2016
Changement de contrat			
Sicli (extincteurs)	6 244.60 €	7 000.00 €	
Toiltech (toilettes publiques)	1 940.23 €	3 800.00 €	
BIG BANG	993.89 €	1 005.50 €	
Michel Plante (WC cimetière)	1 448.40 €	1 500.00 €	
Otis (ascenseurs)	7 088.24 €	7 100.20 €	
COMPAIR (compresseurs)	1 210.80 €	1 300.00 €	
BCM (parafoudre)	855.00 €	886.80 €	
D2H (ventilation)	8 004.00 €	8 004.00 €	
Bâtiments	89 882.65 €	83 384.50 €	- €
Défibrillateurs (maintenance des piles)		2 000.00 €	Avis commission des finances du 16 mars
Portis (portes automatiques)	6 019.94 €	6 100.00 €	
E2S (Climatisations)	11 379.79 €	11 400.00 €	
Initial services (essuies mains)	21 980.84 €	21 980.00 €	
Enéria (groupe électrogène)	5 632.84 €	5 700.00 €	
Néopost (mises sous plis)	1 242.00 €	1 252.00 €	
Nextiraone (téléphonies)	4 660.85 €	4 700.00 €	
LAB SERVICES (frigos cuisine centrale)	1 320.00 €	1 350.00 €	
Autres (Graphimailer, Karcher, Desmarquest, Martinon, Sema, snef)	5 998.66 €	7 000.00 €	
Matériels	58 234.92 €	59 482.00 €	- €
Afi (médiathèque)	5 763.91 €	5 946.05 €	
Berger Levrault (atall + max)			
Changement du contrat atall (anciennement aductis + ajustement)	13 134.16 €	10 400.00€	
Arpège (Mairie + CCAS) + sistec	3 096.53 €	3 100.00 €	
Adic (recensement) + Sigec (élections) + sigec	1 575.06 €	1 500.00 €	
Visa (payes +rh)	4 390.65 €	4 500.00 €	
Sirap - (sig)	2 714.02 €	2 700.00 €	
Fonctionnement serveur + maintenance ordinateurs + serveurs + onduleurs + divers....	11 792.30 €	11 000.00 €	
Intrasec (secrétariat courriers)	26 776.80 €	26 777.00 €	
Ab concept (logiciel stades des cités)	993.60 €	1 024.60 €	
Spigraph (scanners secrétariat)	4 332.96 €	4 350.00€	
Bentley (microstations)	1 317.60 €	1 320.00 €	
Olféo (internet) + reseaux des communes	1000.00 €	4 120.00 €	
Landpark	2 697.00 €	2 697.00 €	
Edicia (police municipale)	439.92 €	440.00 €	
Inmac wstore (info-com)	€	2 084.00 €	
Badges	€	2 880.00 €	
Informatique	80 024.51 €	84 838.65 €	
Total 6156	228 142.08 €	227 705.15 €	- €

616 - Primes d'assurances : 54 000 €

Proposition basée sur une estimation des services.

6182 - Documentation générale et technique : 20 000 €

Propositions basées sur une estimation d'abonnements.

6184 - Versement à des organismes de formation agréés : 35 000 €

Propositions basées sur une estimation de formations 2016.

6185 - Frais de colloques et séminaires : 9 000 €
Frais de formation des élus : 8 000 €, colloques 1 000 €.

6188 - Autres frais divers (formations liées à l'informatique) : 10 000 €
Provision pour diverses formations.

6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs : 2 000 €
Il s'agit de l'indemnité versée au receveur municipal.

6226 Honoraires : BP 2016 : 256 000 €

Libellé	Réalisés 2015	Engagés au BP 2016	Propositions BP 2016 ou nouvelles conventions
BP 2015 : 322 091 €	307 696.83 €		
<u>Missions d'accompagnements :</u> Démocratie participative	44 080.00 €	50 000.00 €	
Cedralis : Abonnement annuel + test	7 545.14 €	8 000 €	9 000 €
Architecte conseil	8 321.64 €	9 300.00 €	
Svp (fin du contrat le 6/06/2016)	5 977.22 €	6 048.00 €	
Ctr -Tlpe (6 % du chiffre fin contrat en 2015)	38 978.05 €	13 000.00 €	
Protectas	2 153.00 €	1 000.00 €	
Socotec	18 000.00 €	21 960.00 €	
Amaris (pprt) sur 3 ans	30 000.00 €	12 000.00 €	
Cléa	1 560.00 €	1 560.00 €	
Baya consulting (crèche)	6 965.15 €	2 500.00 €	
Citis (rythmes scolaires)	816.00 €		
Honoraires médicaux	1 020.00 €	1 000.00 €	
Spectacles culture (TEC, photographe...) Prévu 59 000 € réalisé 50 856 €	50 856.07 €	€	Transférer au 65
Diagnostic et contrôles	4 622.73 €	5 000.00 €	
Bornages	855.58 €	1 000.00 €	
<u>Informatique :</u> Com6 (coût du contrat : 117 124.80 €) (baisse des journées de présence)	97 322.40 €	100 000.00 €	
Sigec	2 028.00 €	500.00 €	
Proserveria	1 548.60 €		
Avocat Zip		10 000.00 €	
Divers informatique (avocats)	12 193.83 €	15 000.00 €	
Médiathèque			2 100.00 €
Total 6226	307 696.83 €	255 368.00 €	11 100.00 €

Transférer au compte 6574 (subvention) pour un montant de 49 000 €

NB : le montant proposé ne tient pas compte des propositions nouvelles (11 100 €)

6228 – Divers (intervenants spectacles) : 46 000 €

Prévisions des spectacles écoles, médiathèque, crèche et SMEJ = 46 000 €. Pour le secteur culture le prévisionnel est de 79 500 €, transféré au 6574 : la gestion technique des festivals de blues et de country sera confiée à l'EPCC TEC ; la commission culturelle propose de ne pas réaliser le concert de blues à l'automne.

6231 - Annonces et insertions : 12 000 €

Propositions basées sur les estimations pour divers services. Le montant de 14 600 € pour le secteur de la culture est transféré au 6574.

6232 - Fêtes et cérémonies : 65 000 €

Pour les petites et grandes manifestations : 15 000 €, vœux du Maire : 11 000 €, boissons : 22 000 € (en stock pour alimenter les bâtiments communaux, les réunions ponctuelles, fournitures machines à café), chocolats : 6 000 €, gerbes de fleurs : 1 500 €, cinéma en plein air : 3 500 €, cadeaux et récompenses : 2 000 €. Le montant pour le secteur de la culture est estimé à 5 000 €.

6236 - Catalogues et imprimés : 27 600 €

Prévisions 2016 € pour le Salaise Info, les enveloppes à entête et les agendas. Pour le service culture : 5 650 €.

6238 – Frais divers de publicité : 100 €

RAS (impressions photos)

6241 - Transports de biens : 1 700 €

Proposition basée sur la prise en charge de la facture de transport pour les championnats de France des Cavaliers de la Citadelle (avis de la commission des finances du 16 mars)

6247 - Transports collectifs : 52 000 €

Proposition basée sur une estimation pour les services.

6251 - Voyages et déplacements : 20 000 €

Proposition basée sur le BP 2015.

6257 - Réceptions : 28 000 €

Proposition basée sur le BP 2015. Pour le secteur culture : 18 000 €.

6261 - Frais d'affranchissement : 35 000 €

Proposition basée sur le réalisé 2015, réajustement pour la distribution des Salaise Info et Rendez-vous du Mois effectuée par « Osez » et les agents non titulaires (à retrouver en 012).

6262 - Frais de télécommunications : 80 000 €

Proposition basée sur les estimations des divers services.

627 – Services bancaires : 100 €

Frais occasionnés par le paiement des factures avec des CESU.

6281 - Concours divers (cotisations...) : 17 000 €

Proposition basée sur le BP 2015

6282 - Frais de gardiennage : 29 000 €

Proposition basée sur le BP 2015. Pour le secteur culture : 8 300 €.

6283 - Frais de nettoyage des locaux : 115 000 €

Proposition basée sur une estimation du service des marchés publics.

NB : les remplacements d'agents indisponibles sont comptabilisés désormais au compte 6218 (chapitre 012), pour un montant de 15 000 € à 20 000 €.

63512 - Taxes foncières : 28 000 €

Proposition basée sur le BP 2015.

63513 – Autres impôts locaux : 1 500 €

Proposition basée sur BP 2015.

6355 - Taxes et impôts sur les véhicules : 900 €

Proposition basée sur le BP 2015

637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes) : 34 500 €

Spectacles cultures (33 000€ - déclaration effectuée tardivement en 2015), autres spectacles (SMEJ, inaugurations 1 500 €).

Le total des charges à caractère général (chapitre 011) pour le BP 2016 serait de 3 019 450 €, soit – 7.95 % par rapport au budgétisé 2015. L'écart s'explique notamment par le transfert au 6574 des montants prévus pour la réalisation des spectacles culturels (190 000 €).

012 - CHARGES DE PERSONNEL

Total du chapitre : 6 844 500 €

- ✓ Proposition pour 2016 : 6 844 500 = 2.87 % sur réalisé 2015 (+ 190 688 €)
- ✓ Pour 2016 :
 - Augmentation des charges patronales (CNRACL et IRCANTEC + 3.32 %) ce qui représente un coût de 90 000 €.
 - L'augmentation « mécanique » des charges de personnel (avancement d'échelon, avancement de grade, variation du SFT, recrutement non titulaires remplaçants...) représente environ 100 000 €.
 - La réforme des catégories C et B annoncée n'est pas encore connue en termes de chiffres.

65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

6531 - Indemnités élus : 107 000 €

6532 - Frais de mission des élus (frais de déplacement) : 5 000 €

A compléter avec le compte 6185

6533 - Cotisations retraites élus : 5 500 €

6534 - Cotisations sécu. élus : 7 000 €

Cotisation pour le Maire uniquement, prélevée auparavant au 012.

6535 – Formation élus (frais d'inscriptions aux formations) : 15 000 €

6541 - Pertes sur créances irrécouvrables : 1 000 €

La prévision est prudente et sera ajustée si nécessaire en DM.

6554 – Participations : 200 000 €

	2015	2016
SIRCAT	1 339.00 €	1 339.00 €
EPPC TEC	174 638.25 €	149 839.00 €
Syndicat de la Sanne	107 889.21 €	40 000.00 €
	283 866.46 €	191 178.00 €

6558 – Autres dépenses obligatoires : 43 020 €

Nombre d'enfants effectivement scolarisés en 2015-2016, soit 59 enfants pour une dotation de 640.79 €

65734 – Communes : 3 150 €

Prévisions communiquées par le coordonnateur.

657362 – CCAS : 110 000 €

Dont 20 000 € au titre des « sans-papiers »

65738 – Autres organismes : 500 €

Participation au centre médico scolaire de Vienne.

6574 – Subventions organismes de droit privé : 670 000 €

Montant estimé pour les subventions 2015, hors subventions exceptionnelles.

6574 – Subventions organismes de droit privé (TEC) : 190 000 €
Montant versé à TEC pour la prise en charge des manifestations culturelles.

66 - CHARGES FINANCIERES

6611 - Intérêts des emprunts : 98 000 €
Intérêts des emprunts, sans prendre en compte des hypothèses d'emprunt nouveau.

67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES

6714 - Bourses et prix : 2 000 €
Proposition basée sur le budgétisé 2015

673 - Titres annulés : 4 000 €
On retrouve ici les éventuelles annulations de titres pour la TLPE 2015.

678 – Autres charges exceptionnelles : 0

68 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

6817- Provisions : + 4 000 €
Ecritures d'ordre : il convient de provisionner une somme pour les « restes à recouvrer » (factures anciennes non acquittées par les administrés), à hauteur de 10 %, en attente d'une éventuelle admission en non-valeur.

014 – ATTENUATION DE PRODUITS

739118 – Prélèvement sur centimes : 30 000 €

Il s'agit du montant prélevé sur la fiscalité, destiné à alimenter le Fonds relatif à la suppression des contingents communaux d'aide sociale (Financement de la CMU), augmenté ou diminué de la contribution au redressement des finances publiques, selon les calculs effectués par les services fiscaux. Le montant inscrit reste une prévision dans l'attente des chiffres définitifs.

73925 – Prélèvement FPIC (Fds de Péréquation Intercommunale et Communale) : 202 967 €

Il s'agit d'un fonds de péréquation horizontale institué par la loi de finance pour 2012. Le montant est prévu au niveau national suivant le calendrier suivant :

- ✓ 150 000 000 € en 2012
- ✓ 360 000 000 € en 2014
- ✓ 570 000 000 € en 2014
- ✓ 780 000 000 € en 2015
- ✓ 2 % des recettes fiscales en 2016

Le montant prévu au niveau local :

- ✓ 46 195 € en 2012
- ✓ 61 758 € en 2013
- ✓ 96 644 € en 2014
- ✓ 149 923 € en 2015
- ✓ 202 967 € en 2016

042 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS

675 – Valeurs comptables immobilisations cédées : 0

Les sommes payées à ce compte sont prévues au chapitre 024 en recettes d'investissement (application nomenclature M14).

676 – Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement : 0 (Idem)

6811 – Dotations aux amortissements : 400 000 €
Pendant du chapitre 28 en recettes d'investissement.

011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

6042 - Achat de prestations de services : 65 000 €

On retrouve ici les séjours et sorties des enfants (écoles et SMEJ).
Proposition basée sur les prévisions des services.

Les dépenses de fonctionnement atteindraient 11 956 877 €

Pour les recettes de fonctionnement :

013 – ATTENUATIONS DE CHARGES

6419 – Remboursement rémunération du personnel : 240 000 €

Prévisions prudentes.

6459 – Remboursement sur charges de sécurité sociale : 4 000 €

└ Fonds de compensation du supplément familial (versé par la CDC suivant le montant supplément familial versé), remboursement cotisations suite validations de services des agents. Remboursement exceptionnel sur 2014 pour un appareil auditif.

70 – PRODUITS DES SERVICES

70388 – Autres redevances et recettes : 10 000 €

└ Entrées piscine du Rhodia durant l'été, adhésions à la médiathèque

7062 – Redevances, services à caractère culturel : 45 000 €

└ Billetterie des concerts (Blues, Country, spectacles, marché artisanal)
Prévisions du Service Culture.

7066 – Redevances, services à caractère social : 174 000 €

└ Participation des parents pour la crèche, le SMEJ, inscriptions aux cours de couture (adultes et enfants).
Prévisions prudentes.

7067 – Redevances, services périscolaires : 90 000 €

└ Participation des parents pour le restaurant scolaire, vente de tickets repas par le service CCAS pour les gens du voyage.

7071 – Compteurs : 13 000 €

Facturation de l'électricité fournie par les panneaux photovoltaïques.

70878 – Remboursements de frais par autres redevables : 5 000 €

On retrouve ici la part « ménage » des loyers facturés. A noter que l'on facture désormais des frais de chauffage à la Poste pour le local situé au rez-de-chaussée, estimés à 768 €/an, et le bio nettoyage du centre dentaire 1 300 €/an.

7088 – Autres produits : 1 000 €

Braderie médiathèque et vente de livres du blues.

73 – IMPOTS ET TAXES

7311 – Contributions directes : 2 519 626 €

Prévisions basées sur les bases de fiscalité 2016 communiquées le 15 mars 2016 (à taux constants).
L'augmentation des taux de 1 % représente + 25 834 €.

7321 – Attribution de Compensation : 7 220 670 €

Prévisions basées sur le réalisé 2015.

7322 – Dotation de Solidarité Communautaire : 212 763 € (soit – 42 008 / 2014)

Prévisions basées sur les comptes rendus CCPR. (A noter la baisse progressive de la DSC, initiée en 2014, jusqu'en 2018).

7323 – FNGIR : 22 003 €

└ Remplace le fonds départemental de TP.
Données fournies par la DGCL.

7338 – Autres taxes : 6 000 €

└ Redevance d'occupation du domaine public facturée à EDF, Linde Gaz, France Telecom.

7343 – Taxe sur les pylônes électriques : 20 000 €

7355 – Taxe sur énergie hydraulique : 200 €

Prévisions basées sur le BP 2015.

7368 – TLPE : 220 000 €

Estimation suite au recensement 2015.

7381 – Taxe additionnelle droits de mutation : 20 000 €

Prévisions prudentes.

74 – DOTATIONS, PARTICIPATIONS

7411 – DGF dotation forfaitaire : 0 €

Depuis 2015 la DGF est nulle pour la commune.

745 – Dotation Spéciale Instituteurs : 0 €

Idem.

74718 – Participations de l'Etat : 24 000 €

Frais d'assemblées électorales. On comptabilise aussi la dotation de l'Etat pour les rythmes scolaires.

7473 – Subventions du Département : 2 500 €

Prévisions basées sur le BP 2015.

74748 – Subventions des Communes : 20 000 €

Prévisions communiquées par le coordonnateur SMEJ

7478 – Subventions des autres organismes : 530 000 €

Participation CAF dont contrat enfance (environ 270 000 €)

74833 – Etat – compensation TP : 7 486 €

74834 – Etat – compensation TF : 6 859 €

74835 – Etat – compensation TH : 12 858 €

Bases notifiées par la DGCL le 15 mars 2016

7488 – Autres attributions et participations : 0 €

75 – AUTRES PRODUITS DE LA GESTION COURANTE

752 – Revenus des immeubles : 70 000 €

Proposition estimée sur la base des baux en cours

7551 – Excédent budget annexe : 0 €

758 – Produits divers de gestion courante : 126 000 €

Prévisions basées sur le BP 2015.

76 – PRODUITS FINANCIERS

768 – Autres produits financiers : 0 €

77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS

7713 – Libéralités reçues : 0 €

773 – Mandat annulés : 0 €

7788 – Produits exceptionnels divers : 0 €

Ces deux comptes seront ajustés si nécessaire.

78 – REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

7817– Reprises sur provisions : 4 000 €

Ecritures d'ordre (voir article 6817 en dépenses).

042 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS

775 – Valeurs comptables immobilisations cédées : 0 €

776 – Différences sur réalisations (négatives) transférées en investissement : 0 €

Voir les notes sur le lexique.

002 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE

002 – Excédent antérieur reportés : 451 188.89 €

Il s'agit du résultat 2015. Ce résultat s'explique par des dépenses non réalisées (dépenses en moins) et des recettes nouvelles après DM (recettes en plus), dont l'addition représente l'excédent.

*** dépenses de fonctionnement non réalisées : 607 000 €**

Il s'agit du prélèvement que l'on ne « réalise » pas pour 186 810 €, des dépenses diverses pour 420 000 € (divers comptes au chapitre 011 = 200 000 €, chapitre du personnel 012 = 50 000 €, participations chapitre 65 = 40 000 €, amortissement cpte 68 = 130 000 €).

*** recettes de fonctionnement nouvelles : + 150 000 €**

Pour l'essentiel : remboursement rémunérations personnel pour - 100 000 €, le chapitre 73 (fiscalité : rôle complémentaire) pour 180 000 €, le chapitre 74 (contrat CAF pour l'essentiel) pour 40 000 €.

*** recettes d'investissement non réalisées : - 316 810 €**

On retrouve ici le prélèvement pour 186 810 €, 130 000 € au chapitre 28 qui concerne les amortissements.

Les recettes de fonctionnement atteindraient 12 082 406 €.

Pour les recettes d'investissement :

024 – PRODUITS DES CESSIONS

024 – Produits des cessions : 0 €

Le montant du produit des cessions (terrains, matériels...) doit être inscrit à ce compte et « réalisé » sur d'autres comptes (réglementation M14) : 675, 676, 775, 776, 192, 2111. En 2016 il est nécessaire d'inscrire la vente des terrains ...

10 – DOTATION FONDS DIVERS

10222 – FCTVA : 240 000 €

10223 – TLE – 10226 – TA : 170 000 €

Prévisions prudentes.

1068 – Excédent de fonctionnement reporté : 329 449 €

Ce montant n'est pas à comptabiliser dans les recettes nouvelles : il « compense » les reports d'investissement.

13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES

1321 – Subventions Etat : 0 €

1322 – Subventions Région : 0 €

1323 – Subventions Département : 0 €

1328 – Subventions autres : 20 000 €

Concerne la toiture végétale des vestiaires douches

1346 – Participations voirie et réseaux : 0 €

16 – EMPRUNTS

1641 – Emprunts : 0 €

Il faudra inscrire ici le montant de l'éventuel emprunt 2016.

20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2031 – Revenus des immeubles : 0 €

Il s'agit de l'amortissement des études en cours (correspond au compte 6811). Ce compte sera ajusté en DM si nécessaire.

28 – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

400 000 € : Il s'agit de la contrepartie des amortissements constatés à l'article 6811 des dépenses de fonctionnement (dont 100 000 € au titre de l'amortissement du compte 2031).

Les nouvelles recettes d'investissement atteindraient : 914 080.00 €

On peut rajouter le delta RF/DF : (12 082 406.89 - 11 956 877) 125 529.89 €

Ce qui permet un disponible pour l'investissement de : 1 039 609.89 €

Le remboursement de la dette en capital : - 340 000.00 €

Disponible pour le cahier des dépenses d'investissement : 699 609.89 €

L'examen des dépenses d'investissement a permis d'équilibrer le budget, en dégagant un montant de dépenses imprévues de 168 029.89 €. Ainsi, le montant total des dépenses d'investissement serait de $531\,580 + 168\,029.89 + 340\,000 = 1\,039\,609.89$ €

Le conseil municipal adopte le budget 2016 avec 21 voix pour et 3 abstentions (Mr François RIGAUDY, Mme Véronique BOUTEILLON et Mr Aurélien GENOSY représenté par Mr François RIGAUDY).

N° 2016-03-24/26 (CA des Nèves) et 2016-03-24/27 (budget 2016 des Nèves)

➤ Budget annexe des Nèves : compte administratif et budget primitif

Compte tenu des dépenses engagées jusqu'à maintenant (3 002 743.69 €) que représentent les acquisitions foncières, les études et l'enfouissement des réseaux, le budget annexe des Nèves dispose d'un crédit de 997 854.81 € (4 000 598.50 – 3 002 743.69).

Le Maire ne participe pas au vote du compte administratif 2015 des Nèves.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés (soit 23 votants : 20 présents, 3 pouvoirs), approuve le compte administratif 2015 des Nèves ; puis adopte, à l'unanimité des présents et représentés le budget annexe 2016 des Nèves (soit 24 votants : 21 présents, 3 pouvoirs).

N° 2016-03-24/28

➔ Vote des subventions et des participations 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés (soit 24 votants : 21 présents, 3 pouvoirs), adopte la liste des subventions et participations tel que présentée en annexe.

N° 2016-03-24/29

➔ Tarification de la restauration scolaire pour 2016

Selon le décret n°2009-553 du 15 mai 2009 (articles R531-52 et R531-53 du Code de l'Education), les tarifs de la restauration fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge. La dernière délibération en date du 30 mars 2015 a fixé l'augmentation à 4 % soit 2,50 €.

Le bureau municipal du 10 mars 2016 propose une augmentation de 8 % au 1^{er} janvier 2016, ce qui donne :

	2012	2013 (+7%)	2014 (+4 %)	2015 (+4 %)	2016 (+8 %)
Prix du repas	2,15 €	2,30 €	2,40 €	2,50 €	2,70 €
Coût de revient d'un repas	12,17 €	12,57 €	11,63 €	11,20 €	-

Le conseil municipal, avec 19 voix pour, 3 contre (Mmes Sabine VERIS, Véronique BOUTEILLON et Sandrine SEYSSEL représentée par Mr Fernand FRANCES) et 2 abstentions (MM François RIGAUDY et Xavier AZZOPARDI), approuve l'augmentation du prix du repas de 2,50 € à 2,70 €.



Personnel communal

N° 2016-03-24/30

➔ Modification de la grille des emplois communaux

Fermeture d'un poste d'assistant de conservation, création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps complet.

Le contrat d'un agent non titulaire, recruté sur un grade d'assistant de conservation (catégorie B) à la médiathèque municipale, se termine le 31 juillet 2016. La collectivité ayant engagé une réflexion sur les mouvements concernant le personnel communal, il est proposé d'organiser un jury de recrutement pour ce poste mais sur un grade d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe (catégorie C).

Ainsi, le conseil municipal doit délibérer sur la fermeture du poste d'assistant de conservation à compter du 1^{er} août 2016 et la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à compter du 2 mai 2016. En procédant ainsi, la collectivité conserve un nombre de postes ouverts identique.

Décision adoptée, à l'unanimité des présents et représentés (soit 24 votants : 21 présents, 3 pouvoirs).



N° 2016-03-24/31

➤ Engagement de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune a été approuvé par délibération du conseil municipal le 24 février 2014.

Lors de l'élaboration du PLU, les services de l'Etat (DDT) ont demandé à la commune d'intégrer, dans chaque zone du règlement écrit du PLU, l'ensemble des dispositions du PPRT et de préciser, au regard du PPRI, que les règles étaient applicables aux demandes d'occupation et d'utilisation du sol ; ceci afin que les demandeurs connaissent l'étendue des dispositions concernant l'urbanisme et les risques en un seul document.

En complément, les secteurs et les équipements concernés par le risque technologique et/ou d'inondation, ont été identifiés au règlement écrit.

Or, les périmètres ou la nature des aléas autour des sites industriels concernés par le PPRT sont susceptibles d'évoluer en fonction des changements d'activités ou de volumes. De même, le PPRI va prochainement entrer dans une phase de révision qui nécessitera une mise à jour graphique et littéraire du PLU.

Chaque évolution de ces documents implique pour la commune de réaliser une modification simplifiée du PLU engendrant des délais importants (environ 4 mois) pouvant pénaliser la réalisation de projet. A ce titre, une modification simplifiée n°1 du PLU, visant à adapter le règlement du PLU au regard du règlement du PPRT promulgué le 09 juillet 2014, a été approuvée le 24 novembre 2014.

Pour éviter ces procédures, il est opportun de désolidariser les règlements du PPRT et les indications géographiques faisant référence au PPRI ou PPRT du règlement du PLU. Ce changement relève de la procédure de modification simplifiée du PLU.

Ainsi, d'éventuelles modifications simplifiées, modifications voire révisions du PPRI ou du PPRT, qui s'imposent au PLU en tant que servitudes d'utilité publique, relèveront d'un arrêté municipal de mise à jour du PLU.

L'objet de la présente modification simplifiée n°2 est de séparer le règlement du PLU des dispositions propres du PPRI et PPRT.

Conformément à l'article L 153-36 du code de l'urbanisme, il revient au conseil municipal de décider de modifier le PLU. Un arrêté municipal succédera afin de mettre en œuvre la démarche de modification simplifiée, conformément à l'article L 153-45 du code de l'urbanisme.

Le bureau municipal a donné son accord lors de la séance du 25 février 2016.

Décision adoptée, à l'unanimité des présents et représentés (soit 24 votants : 21 présents, 3 pouvoirs).



N° 2016-03-24/32

➤ Convention avec le SEDI pour transfert de compétence borne de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)

Le SEDI propose le transfert de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) ».

Dans ce cadre, la collectivité doit participer d'une part à la mise à disposition à titre gratuit au SEDI des biens meubles et immeubles nécessaire à l'exercice de cette compétence, et d'autre part, à une contribution au financement des bornes implantées sur la commune soit un coût de 3.600 € HT par borne.

Le bureau municipal a validé l'installation de deux bornes en séance du 18 février 2016.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Décision adoptée, à l'unanimité des présents et représentés (soit 24 votants : 21 présents, 3 pouvoirs).

N° 2016-03-24/33

➤ **Mise en accessibilité de points d'arrêts du réseau Transisère**

La loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 fixait le 13 février 2015 comme date limite de mise en accessibilité des services publics de transport.

Au-delà de cette date, et conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2014-190 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, il est désormais imposé aux autorités organisatrices de transports d'adapter un Schéma d'Accessibilité Programmée (Sd'AP) pour poursuivre, en toute légalité, les travaux de mise en accessibilité des réseaux de transport public.

Le Département équipe les arrêts situés sur voie départementale, hors agglomération. Il revient à la commune d'équiper les arrêts situés en agglomération.

Code du point d'arrêt	Nom du point d'arrêt	Commune du point d'arrêt	Période envisagée par la commune pour les travaux de mise en accessibilité
14506	COLLEGE	SALAISE SUR SANNE	Entre 2016 et 2019
14460	Ets ARRUE	SALAISE SUR SANNE	Entre 2016 et 2019
14461	Ets ARRUE	SALAISE SUR SANNE	Entre 2016 et 2019
14462	FAYOLLE	SALAISE SUR SANNE	Entre 2016 et 2019
14463	FAYOLLE	SALAISE SUR SANNE	Entre 2016 et 2019
14472	LES BERGERS	SALAISE SUR SANNE	Réexamen entre 2019 et 2022
14473	LES BERGERS	SALAISE SUR SANNE	Réexamen entre 2019 et 2022
14464	LES BERNARDS	SALAISE SUR SANNE	Réexamen entre 2019 et 2022
14498	MAIRIE	SALAISE SUR SANNE	Entre 2016 et 2019
14499	MAIRIE	SALAISE SUR SANNE	Réexamen entre 2019 et 2022

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à valider les principes du Schéma d'Accessibilité Programmée (Sd'AP) du département de l'Isère.

Décision adoptée, à l'unanimité des présents et représentés (soit 24 votants : 21 présents, 3 pouvoirs).



Environnement

N° 2016-03-24/34

➤ **Avis sur un dossier d'exécution émis par la CNR concernant la remobilisation des casiers de l'île des Graviers**

Les aménagements Girardon, présents au sein de la réserve Naturelle de l'île de la Platière, ont été aménagés pour améliorer la navigation au XIX^{ème} siècle. Ils sont la cause aujourd'hui, d'un exhaussement des berges, qui modifie l'écosystème alluvial en limitant les échanges avec la nappe alluviale plus profonde. Cela conduit à une disparition des annexes fluviales, qui est génératrice d'un vieillissement prématuré des formations végétales, une banalisation des milieux et un rehaussement des niveaux des eaux en crue.

Le projet porté par la CNR prévoit le démantèlement des ouvrages Girardon (digues, épis et tenons) pour permettre une remobilisation naturelle des sédiments accumulés par le fleuve au gré des crues. La dynamique alluviale est ainsi réactivée. Le projet a été travaillé en concertation avec les différents acteurs (Association des Amis de l'île de la Platière, Agence de l'Eau, DREAL) pour aboutir au scénario le plus pertinent en considérant les enjeux et contraintes du site.

Avant les travaux de terrassements, des opérations de déboisement et dessouchage devront être conduites. Les casiers ne seront pas totalement déboisés. Tous les blocs et enrochements issus du démantèlement des ouvrages seront exportés du site. Les matériaux fins seront laissés sur place pour être mobilisés au gré des crues. Il est également proposé de créer un chenal de liaison entre les casiers de l'île des Gravieres et ceux de Serrières, et un abaissement du terrain naturel pour permettre une meilleure inondabilité de la forêt alluviale. L'observatoire en bois de la Réserve Naturelle, localisé en amont du premier casier, sera démonté et pourra, après accord du Conservateur de la Réserve Naturelle, être remonté à proximité des zones terrassées.

La renouée du Japon est abondamment présente sur le site. Les massifs localisés dans les emprises de terrassement seront traités pour limiter la prolifération et développement de cette espèce invasive.

Ce projet est estimé à environ 2 millions d'euros. Il pourrait démarrer dès la mi-juin 2016 afin de réaliser les travaux de terrassement en automne-hiver 2016. En cas de difficultés pour obtenir les autorisations nécessaires (espèces protégées, réserve naturelle, coupe en espace boisé sensible, etc...) un report d'un an des travaux est envisagé pour limiter les incidences sur les espèces protégées présentes sur le site.

Ce projet est soumis à autorisation des préfets de l'Isère et de l'Ardèche. Il est instruit par la DREAL Rhône-Alpes, qui sollicite l'avis de la commune au regard des dispositions prévues par le décret n°94-894 relatif aux concessions hydrauliques. Cet avis doit être formulé via une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés (soit 24 votants : 21 présents, 3 pouvoirs), émet un avis favorable au projet de la CNR.



Vie sociale

N° 2016-03-24/35

- **Motion contre le TAFTA (Trans-Atlantic Free Trade Area) ou « Partenariat Transatlantique pour le Commerce et l'Investissement »**

Madame Françoise BUNIAZET, Première Adjointe, propose l'adoption d'une motion contre le TAFTA (Trans-Atlantic Free Trade Area) ou « Partenariat Transatlantique pour le Commerce et l'Investissement » (PTCI), considérant notamment la déclaration de la commune de Salaise-sur-Sanne, zone hors AGCS, il y a 10 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés (soit 24 votants : 21 présents, 3 pouvoirs), adopte la proposition de motion contre le TAFTA tel que présentée en annexe.



Publié le 1^{er} avril 2016

Affiché du 1^{er} avril 2016 au 1^{er} juin 2016